

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
196<sup>e</sup> année  
10 septembre 2020  
n° 30 / 7875<sup>e</sup>  
pages 1673 à 1712

## CHRONIQUE / Propriété

Le droit spécial des biens à l'épreuve du droit réel  
de jouissance spéciale : droit réel de jouissance spéciale  
et copropriété

> Nadège Reboul-Maupin

1689

## ÉDITORIAL

1673 Marguerite, au piquet !, *Nicolas Dissaux*

## ACTUALITÉS

- 1676 Transport aérien (indemnisation des passagers) : modalités d'exécution de l'obligation
- 1677 Transport aérien (vol annulé) : hébergement des passagers à l'hôtel
- 1678 Immunité pénale (chef d'État) : visite officielle en France du président égyptien
- 1680 Diffamation (nouvelle publication) : lien hypertexte renvoyant aux propos diffamatoires

## POINTS DE VUE

- 1685 Requiem pour le nantissement de compte bancaire ?, *Reinhard Dammann et Anais Alle*
- 1687 Signature de l'accord plurilatéral portant extinction des traités bilatéraux d'investissement intra-européens : la dernière heure de l'arbitrage d'investissement en Europe a-t-elle sonné ?, *Veronika Korom*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1696 **Panorama** : Droit des mineurs, *Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire*
- 1704 **Notes** : Appréciation disparate des pouvoirs de garde, note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 16 juill. 2020, *Bélinda Waltz-Teracol*
- 1708 Les conditions strictes des dérogations au statut du fermage et du métayage, note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 27 févr. 2020, *Franck Roussel*

## ENTRETIEN

- 1712 Matthieu Dhenne – Arrêt *Santen* : la CJUE met fin aux certificats complémentaires de protection pour de nouvelles applications thérapeutiques de médicaments connus

DALLOZ

# Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Septembre 2020

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

1673

Marguerite, au piquet !



## ACTUALITÉS

1676

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Crédit à la consommation (clauses abusives) : précisions sur la nature des coûts hors intérêts, *CJUE* 3 sept. 2020

#### Contrat d'affaires

Transport aérien (indemnisation des passagers) : modalités d'exécution de l'obligation, *CJUE* 3 sept. 2020

Transport aérien (vol annulé) : hébergement des passagers à l'hôtel, *CJUE* 3 sept. 2020

Droit de réponse (refus d'insertion) : critique des méthodes du journaliste, *Crim.* 1<sup>er</sup> sept. 2020

Droit de réponse (refus d'insertion) : mise en œuvre de l'action publique, *Crim.* 1<sup>er</sup> sept. 2020

#### Procédure pénale

Contravention (prescription) : consultation du fichier national des permis de conduire, *Crim.* 1<sup>er</sup> sept. 2020

Infraction routière (alcoolémie) : défaut de signature du procès-verbal, *Crim.* 2 sept. 2020

Infraction routière (amende forfaitaire majorée) : représentation par avocat, *Crim.* 1<sup>er</sup> sept. 2020

1677

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Téléphone mobile (itinérance) : application automatique du tarif réglementé, *CJUE* 3 sept. 2020

1682

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Élections (contentieux des listes électorales) : non-respect du délai d'avertissement, *Civ.* 2<sup>e</sup>, 26 août 2020

1678

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Immunité pénale (chef d'État) : visite officielle en France du président égyptien, *Crim.* 2 sept. 2020

Infraction routière (personne morale) : location du véhicule à une autre personne morale, *Crim.* 1<sup>er</sup> sept. 2020

1683

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

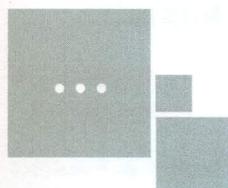
Travail illégal (flagrant délit) : perquisitions des locaux professionnels, *Crim.* 1<sup>er</sup> sept. 2020

1684

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Compétence européenne (référé) : immunité d'exécution d'une organisation internationale, *CJUE* 3 sept. 2020



## POINTS DE VUE

1685 Requiem pour le nantissement de compte bancaire ?  
par Reinhard Dammann et Anais Alle

1687 Signature de l'accord plurilatéral portant extinction  
des traités bilatéraux d'investissement intra-européens :  
la dernière heure de l'arbitrage d'investissement  
en Europe a-t-elle sonné ?  
par Veronika Korom



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1689 Le droit spécial des biens à l'épreuve  
du droit réel de jouissance spéciale :  
droit réel de jouissance spéciale et copropriété  
par Nadège Reboul-Maupin

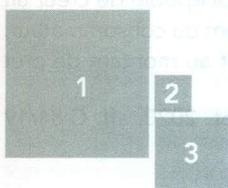
### NOTES

1704 Appréciation disparate des pouvoirs de garde,  
*note sous Civ. 2<sup>e</sup>, 16 juill. 2020*  
par Bélanda Waltz-Teracol

1708 Les conditions strictes des dérogations  
au statut du fermage et du métayage,  
*note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 27 févr. 2020*  
par Franck Roussel

### PANORAMA

1696 Droit des mineurs  
août 2019 – juin 2020  
par Philippe Bonfils et Adeline Gouttenoire



## ENTRETIEN

1712 Matthieu Dhenne – Arrêt *Santen* : la CJUE met fin aux certificats complémentaires de protection  
pour de nouvelles applications thérapeutiques de médicaments connus

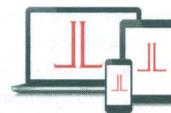
### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr**